

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01.07.2021

Étaient présents : ARRIGONI Franck, BARI Matthieu, DUPORTAL Raphaël, MARQUET Christophe, MARTINS Carla, MERCIER Sylvie, PARGUER Catherine, PHILIPPE Yannick, SIEGER Elisabeth.

Absents : RAZBINSKI Sacha

Mme MARTINS Carla a été nommée secrétaire de séance.

1/ Demande de subvention petit patrimoine rural

L'Etat et le Département de la Haute-Saône se sont mis d'accord sur la mise en place d'un nouveau plan d'action pour soutenir la restauration du petit patrimoine rural non protégé des collectivités locales (édifices culturels et non culturels).

Pour répondre à cet appel à projet, la commune souhaite effectuer les travaux de restauration extérieurs indispensables à la bonne conservation des édifices suivants:

- Rénovation des façades de l'Eglise par l'entreprise FACADES 25 pour un montant de 48 642 € HT,
- Restauration d'un puits en pierre de taille par l'entreprise T2P pour un montant de 10 920 € HT,
- Rénovation d'un calvaire par l'entreprise T2P pour un montant de 2 360 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la réalisation des travaux décrits ci-dessus,
- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Sollicite une subvention de l'Etat
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

2/ Suppression d'un poste permanent

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la suppression, à compter du 1^{er} août 2021, de l'emploi permanent créé par la délibération susvisée, au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 30 heures 00 minutes hebdomadaires (soi 30/35^{ème} d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes : d'agent d'entretien.
- Modifie en conséquence le budget la collectivité.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3/ Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE DE:**
 - participer financièrement à compter du 1^{er} août 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents (stagiaire, titulaire, contractuel droit public),
 - verser une participation mensuelle de 5 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée, étant précisé que la participation sera versée directement à l'agent.
- **PRECISE** que la participation ne pourra excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire
E. SIEGER